

Nombre de Membres		
Présents	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
13	15	13
<u>Date de la convocation :</u> 28 avril 2014		
<u>Date d'affichage :</u> 28 avril 2014		

L'an deux mil quatorze, le cinq mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, DÉZÉ Françoise, LAURENT Emmanuelle, RUOPOLLO-COUINEAU Marie-Line, RIOCREUX Stéphanie.

MM. BOISDRON Claude, BRODSKY Pierre-Alexandre, COLMAN Sébastien, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, TOQUARD Sébastien.

Excusés : Mme COUINEAU Jessica, M. GUILBAUD Michel.

Secrétaire de séance : Mme DEZE Françoise

01 : Délibération 2014-29 : RESILIATION DU CONTRAT DE PRÊT SOUS FORME DE TRAVAUX N° 6063-1-37-160 AUPRES DU FFN

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire informe que le service de l'eau et des ressources naturelles de la DDT (Direction Départementale des Territoires) à informé la commune de sa volonté de résilier le contrat de prêt sous forme de travaux que la commune a souscrit auprès du Fond Forestier National en 1979.

En effet, après analyse de la forêt communale par les services de l'ONF (Office National de la Forêt), il apparaît que la croissance de l'essence installée (le pin maritime) est insuffisante et que les recettes engendrées sont faible. L'objectif initial de production de bois n'est économiquement pas viable et les produits reversés sur les ventes de bois restent inférieurs aux montants des intérêts du prêt.

Ainsi, la DDT propose à la commune de résilier son contrat après accord de l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition de la Direction Départemental d'Indre-et-Loire, à savoir la résiliation du contrat de prêt sous forme de travaux n°6063-1-37-160.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

02 : Délibération 2014-30 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle que l'association Tennis Club de Benais s'est réunie en assemblée générale le 16 mai 2013 et a décidé de procéder à la dissolution de l'association à compter du 17 mai 2013.

Les statuts de l'association du Tennis Club prévoient qu'en cas de dissolution de l'association, la liquidation précise la redistribution de la trésorerie de l'association. Le Tennis Club a décidé de reverser sa trésorerie, soit 3 421.32€, aux associations de la commune. Il convient donc de modifier le

budget communal en conséquence, afin de pouvoir encaisser cette somme et la reverser sous forme d'une subvention exceptionnelle aux associations concernées.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2014 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 77 / Article 7788 Produits exceptionnels divers	/	/	/	3 421.32 €
Chapitre 65 / Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations	/	3 421.32 €	/	/
TOTAL :	/	3 421.32 €	/	3 421.32 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la présente modification du budget 2014,
- **PRECISE** que cette recette sera reversée sous forme d'une subvention exceptionnelle aux associations suivantes : A.R.B.R.E., Cantine scolaire, Cercle des Loisirs, Club de l'amitié, Club de Tennis de table, Comité des fêtes, Country attitude, Gym Volontaire, Harmonie Benais/La Chapelle, Le bruit qui court, Société de chasse, Sporting Club Benaisien, Toboggan et Vocalia.

03 : Délibération 2014-31 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2123-18-1, qui prévoit que les membres du Conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans les instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque que la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la prise en charge de ces frais lorsque la réunion a lieu hors du territoire communal et au-delà d'un rayon de 15 kilomètres.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la prise en charge des frais de déplacement des élus pour des réunions dans les instances ou organismes qu'ils représentent dès lors qu'elles ont lieu hors du territoire communal et au-delà d'un rayon de quinze kilomètres.

QUESTIONS DIVERSES :

Journées techniques du Parc Naturel Régional : Le PNR propose aux élus et aux agents des journées techniques sur des sujets en lien avec les orientations de sa charte 2008 – 2020.

Résiliation du contrat Dog Protection : Par courrier reçu en mairie le 22 avril, la société Dog Protection nous informe de son intention de résilier son contrat avec échéance de possibilité de capture d'animaux jusqu'au 6 mai prochain.

RPI Benais / Restigné : Remerciements de l'équipe enseignante et des enfants pour la collaboration des élus de la commune à l'organisation du Carnaval du 29 mars dernier.

Association Thé'ados : Remerciement pour l'organisation de ses représentations théâtrales.

Elections européennes : Planification de la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai prochain.

Plan Local d'Urbanisme : Un commissaire-enquêteur vient d'être nommé par le Tribunal Administratif d'Orléans afin d'assurer l'enquête publique.

Borne textile Le Relais : Du 01 janvier au 30 avril 2014, 304 kilos de textile ont été collectés à la borne située derrière la salle des fêtes.

SIVOM scolaire : Election du nouveau bureau a eu lieu. Mme HASCOËT a été élue Présidente et M. HALLIEN Vice-président. Une réunion aura lieu prochainement afin de préparer la prochaine rentrée.

SIEIL : Le premier comité syndical a eu lieu. M. DUPONT (Chinon) a été élu Président et M. BOIGNARD (Saint-Cyr-sur-Loire) Vice-président.

SIACEBA : Le premier comité syndical a eu lieu. M. GALLARD (Gizeux) a été élu Président, Mme DESSILLION (Hommes) et M. CERVO (Saint Patrice) vice-présidents.

Agenda :

- Entretien des chemins communaux en forêt : le 24 mai
- Goûter des anciens : le 12 juin à 15 h 00
- Fête Nationale : le 13 juillet (bénévoles à mobiliser pour tenir la buvette...)
- Distribution des colis aux anciens : le 29 novembre
- Repas des anciens : 30 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
				Excusée
Mme DÉZÉ	M. GUILBAUD	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION
	Excusé			
M. PLANTIER	Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD